

Phrase complexe : la subordination

Fiche méthode

(Français 6^e · Grammaire · La phrase complexe)

La démarche pour repérer une subordination

1. **Je souligne les verbes conjugués** : un verbe conjugué = une proposition.
2. **Je cherche une conjonction de subordination** (quand, lorsque, dès que, pendant que, parce que, puisque, comme, si, que) au début d'une proposition.
3. **Je teste** : lue seule, la subordonnée n'est pas une phrase complète ; sans elle, il reste la principale.
4. **Je donne le sens** en posant une question à la principale : quand ? pourquoi ? à quelle condition ? quoi ?

Le réflexe — la subordonnée commence par la conjonction et dépend de la principale ; mais, ou, et, or, ni, car coordonnent, ils ne subordonnent pas.

Cas 1 · Repérer la subordonnée et la principale

Réflexe — je lis seule la proposition qui commence par la conjonction : si elle est inachevée, c'est la subordonnée ; j'enlève la subordonnée pour trouver la principale.

Exemple 1. Repérer la subordonnée : « Le randonneur s'arrête dès que le sentier devient glissant. »

Conjonction : **dès que**. « Dès que le sentier devient glissant. » est inachevé → subordonnée : **dès que le sentier devient glissant**.

Principale : **le randonneur s'arrête**.

Exemple 2. Trouver la principale : « Ma tante, quand elle jardine, chante à tue-tête. »

La subordonnée *quand elle jardine* est au milieu, entre deux virgules.

Je l'enlève : principale **ma tante chante à tue-tête**.

Attention — la conjonction fait partie de la subordonnée : on la recopie avec elle (« dès que le sentier devient glissant », pas « le sentier devient glissant »).

Cas 2 · Donner le sens de la conjonction

Réflexe — je pose une question à la principale : quand ? (temps), pourquoi ? (cause), à quelle condition ? (condition), quoi ? (que).

Exemple 1. Sens de la subordonnée : « Puisque la boulangerie est fermée, nous mangerons des biscottes. »

Pourquoi mangerons-nous des biscottes ? → puisque la boulangerie est fermée : **la cause**.

Exemple 2. Compléter avec une conjonction de condition : « Tu verras les étoiles ____ le ciel est dégagé. »

À quelle condition verras-tu les étoiles ? → **si** le ciel est dégagé.

Attention — après « si » de condition, pas de conditionnel : « si j'avais », jamais « si j'aurais ».

Cas 3 · Coordination ou subordination ?

Réflexe — je connais les six conjonctions de coordination (mais, ou, et, or, ni, car) ; je vérifie que chaque proposition peut, ou non, former une phrase seule.

Exemple 1. « Le bébé pleure, car il a sommeil. »

« car » fait partie de la liste mais, ou, et, or, ni, car : **coordination**.

« Il a sommeil. » forme une phrase seule.

Exemple 2. « Le bébé pleure lorsqu'il a sommeil. »

« lorsque » est une conjonction de subordination : **subordination**.

« Lorsqu'il a sommeil. » est inachevé.

Attention — « donc » et « puis » sont des adverbes : ils ne rendent pas une proposition subordonnée.

Cas 4 · Analyser une phrase complexe

Réflexe — verbes conjugués → nombre de propositions → crochets → lien entre chaque proposition.

Exemple. Analyser : « Le vent tombe et les voiliers rentrent pendant que le soleil se couche. »

3 verbes conjugués : tombe, rentrent, se couche → 3 propositions.

[Le vent tombe] **et** [les voiliers rentrent] [**pendant que** le soleil se couche] : les deux premières sont **coordonnées** ; la troisième est **subordonnée** à la deuxième (temps).

Attention — un infinitif ne forme pas de proposition, et un temps composé (« a fini ») compte pour un seul verbe.

Les pièges

- « car » exprime la cause comme « parce que », mais c'est une conjonction de coordination.
- La subordonnée commence à la conjonction : « quand le jour se lève », pas « le jour se lève ».
- Une subordonnée seule n'est pas une phrase : « Il reste au lit. Parce qu'il est malade. » est fautif.
- Subordonnée en tête : une virgule après elle ; subordonnée au milieu : une virgule de chaque côté.

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).